



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS – ADDENDA N° 1

DDPN DC-2020-DC-PO-04 Examen organisationnel de Destination Canada – JEDI

Date et heure limites :

14 octobre 2020
14 h
Heure du Pacifique

Date de publication : 7 octobre 2020

Expéditeur : Service de l'approvisionnement de la CCT

Destinataire : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@destinationcanada.com

Voici les réponses aux questions qui nous ont été posées en date du 29 septembre 2020 relativement à la DDPN indiquée ci-dessus.

Q1. Qui fait actuellement partie du groupe de travail JEDI de DC?

Réponse : Les membres actuels du groupe comprennent l'avocate générale et secrétaire générale de DC, le directeur exécutif des Ressources humaines, la directrice, Relations de l'organisme et avec les intervenants, le directeur de l'Approvisionnement, la directrice exécutive du Contenu mondial, la conseillère stratégique, Communications institutionnelles et internes, ainsi que l'agente de liaison avec le conseil d'administration.

Q2. Au sujet de l'article C.1 de la DDPN : « DC s'engage à appuyer activement les initiatives favorisant la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion ». Outre celui qui est décrit dans cette DDP, est-ce que d'autres projets de JEDI ont été prévus et proposés? Si oui, pouvez-vous nous en dire plus à leur sujet?

Réponse : La justice, l'équité, la diversité et l'inclusion sont intégrées à de nombreux aspects de l'organisme. Nous n'avons pas l'espace requis ici pour décrire notre cadre de travail et toutes nos initiatives, mais voici quelques-uns de nos plus récents projets : création d'un comité JEDI constitué d'employés, publicisation de toutes nos initiatives actuelles par les canaux de communication internes, auto-évaluation du contenu en propriété de DC pour vérifier s'il représente fidèlement la diversité de la population du pays qu'il célèbre, finalisation de la stratégie et du plan d'action 2019-2021 portant sur la diversité et l'équité en matière de ressources humaines.

Q3. Au sujet de l'article C.1 de la DDPN : « En réponse aux commentaires recueillis auprès des employés et aux observations et préoccupations exprimées par des partenaires externes [...] ». Comment DC a-t-elle recueilli la rétroaction et les commentaires des employés et des partenaires externes?

Réponse : À l'interne, nous avons recueilli la rétroaction au moyen de sondages éclair anonymes. La rétroaction externe, elle, provient de nos partenaires sur les médias sociaux et de courriels non sollicités envoyés à l'équipe de relations avec les médias de Destination Canada.

Q4. Pouvez-vous nous expliquer les démarches de JEDI entreprises avant la création du groupe de travail en juillet 2020?

Réponse : Destination Canada reconnaît que la diversité de la main-d'œuvre, parce qu'elle permet de conjuguer les perspectives et les cultures, alimente l'innovation, améliore la prise de décisions, favorise l'engagement des employés ainsi que leur rétention et, en général, produit de meilleurs résultats. Pour maintenir notre approche proactive en matière d'équité et de diversité en contexte professionnel, nous avons inclus dans notre plan d'action triennal les étapes suivantes : analyse de notre personnel actuel, collecte d'informations sur le milieu de travail (avec suivi), vérification des pratiques d'embauche, des communications et de la formation, et examen et amélioration de nos programmes et politiques.

- Q5. Au sujet de l'article C.3 de la DDPN : pouvez-vous révéler les principaux enjeux soulevés par le personnel et les partenaires externes en matière de JEDI?

Réponse : Cette information sera révélée à l'entrepreneur retenu, puisqu'elle lui sera utile dans le cadre de son mandat.

- Q6. La Commission canadienne du tourisme peut-elle confirmer que le cadre JEDI a déjà été conçu? Si c'est le cas, peut-il déjà être rendu accessible?

Réponse : Le cadre JEDI se trouve à la page 8 du document. Il s'agit d'un cadre établi en matière de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion.

- Q7. Pouvez-vous aussi fournir les données externes qui devront être évaluées?

Réponse : L'entrepreneur retenu aura accès à une partie des données externes dont nous disposons déjà, comme celles portant sur la perception de la marque et la segmentation des consommateurs. L'entrepreneur devra également recueillir lui-même d'autres données externes, comme les résultats de recensement et les données de Statistique Canada qui sont pertinentes pour nos démarches de marketing.